

# CHRONIQUE D'INFORMATION

## juin 2017

### **Le compteur communiquant Linky, c'est quoi ?**

Décision prise par l'Union Européenne en 2009, 80% des foyers européens devront être équipés par des compteurs d'électricité communicants d'ici 2021. En France, ces compteurs d'électricité intelligents nouvelle génération s'appellent Linky. Il remplace nos anciens compteurs électromagnétiques.

Le compteur « Linky » est un compteur électrique qui se paramètre à distance et qui est communicant. Cela fonctionne sur le principe de l'échange d'informations entre particuliers. Linky communique les données via un CPL (courant porteur en ligne). Le CPL est une technologie filaire qui fait l'objet de nombreuses applications dans les secteurs de la domotique et de l'informatique. Les données récoltées tout au long de la journée sont transmises à un concentrateur via le signal CPL une seule fois par jour durant quelques secondes. Ces données sont ensuite transmises à votre fournisseur d'énergie qui vous établira une facture.

Beaucoup de bénéfices sont annoncés, à commencer pour le consommateur :

- Votre consommation réelle et non une estimation.
- Vous pourrez plus facilement repérer et contrôler les gaspillages d'énergie grâce à l'accès de vos données de consommation au jour le jour.
- Vous recevrez de nouvelles offres tarifaires plus adaptées à votre usage (ex : tarifs heures semaines/heures week-end).
- Vous ne serez plus dérangés par diverses opérations qui nécessitent votre présence : relevés de consommation, mise en service, modification de puissance, etc. Ces services pourront être réalisés à distance.
- Rapidité d'exécution des services de dépannage.
- Votre facture d'électricité sera plus adaptée à la réalité puisqu'elle sera établie selon votre consommation réelle et non une estimation.
- Vous pourrez plus facilement repérer et contrôler les gaspillages d'énergie grâce à l'accès de vos données de consommation au jour le jour.
- Vous recevrez de nouvelles offres tarifaires plus adaptées à votre usage (ex : tarifs heures semaines/heures week-end).
- Vous ne serez plus dérangés par diverses opérations qui nécessitent votre présence : relevés de consommation, mise en service, modification de puissance, etc. Ces services pourront être réalisés à distance.

- Rapidité d'exécution des services de dépannage.

Malgré ces avantages, l'installation du compteur Linky n'est pas vue d'un bon œil par l'ensemble des bénéficiaires.

On parle notamment :

- Des ondes du Courant Porteur en Ligne (CPL) seraient dangereuses : Ce mode de communication est déjà utilisé par les gestionnaires de réseau notamment pour envoyer le signal heure pleine/heure creuse aux ballons d'eau chaude des 11 millions de foyer. De plus, sur une journée le compteur communiquera en CPL pendant 0.1% du temps.

- Les données récoltées seraient une atteinte à la vie privée : Les gestionnaires de réseau se conforment aux recommandations de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

- L'installation du compteur Linky ne permettrait pas de réduire sa facture d'électricité : Vous pourrez analyser votre consommation journalière grâce à un espace personnel ou une application qui vous sera dédié. Le problème étant l'accès à internet qui peut poser problèmes puisque une partie de la population n'est pas relié au réseau.

- La perte d'emplois ou plutôt une requalification des employés. Les compteurs changent, les métiers aussi. Il n'y aura plus de relevés de compteur fait par l'Homme mais par des techniciens qui seront recrutés pour en assurer sa maintenance et son bon fonctionnement. Il faut prévoir également une main d'œuvre pour l'installation de ces compteurs qui pour rappel sont obligatoires et dont vous allez devoir vous soumettre d'ici quelques mois...

Contact conseiller info énergie : 03 21 616 006